

MAIRIE DE
BOUC BEL AIR
Code Postal 13320

DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°2023-40

Le Maire de la Commune de BOUC BEL AIR

Vu l'arrêté de Monsieur le Maire en date du 9 mai 1984 créant un Comité Communal "Feux de Forêts" à BOUC BEL AIR et fixant la composition de ses membres,

Vu la délibération n°22.04.13 en date du 25 avril 2022 portant création de la Réserve Communale de Sécurité Civile.

Vu la liste des membres de l'arrêté n°2022-64 en date du 6 juillet 2022,

Vu le courrier de la Réserve Communale de la Sécurité Civile en date du 24 mai 2023, nous informant de l'adhésion d'un nouveau membre Monsieur BECHINI Gilbert.

OBJET :
COMITE COMMUNAL
FEUX DE FORETS

ARRETE

Article Premier :

La composition de la Réserve Communale de Sécurité Civile de Bouc Bel Air, arrêtée le 6 juillet 2022, est modifiée comme suit :

Monsieur BECHINI Gilbert 263, Avenue du 8 mai 1945
13320 BOUC BEL AIR

Il n'est rien changé aux autres dispositions de l'arrêté municipal du 6 juillet 2022.

Article deux :

Le présent arrêté sera notifié :

- Au Président de la Réserve Communale de la Sécurité Civile de Bouc Bel Air,
- Ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet, d'Aix-en-Provence.

Fait à Bouc Bel Air le, 05 juin 2023


Richard MALLIE.

